

Département  
de  
SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



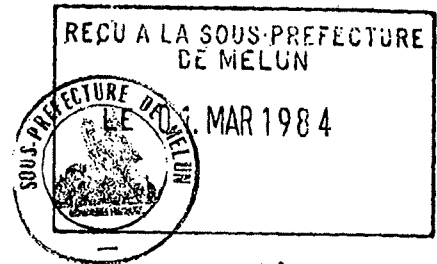
Arrondissement  
MELUN

# MAIRIE DE COUBERT

77170

Canton  
COMTE-ROBERT

03) 406-71.20



## MAIRE

Signature numérique de MAIRE  
ID : CN = MAIRE, C = FR, O =  
MAIRIE, OU = secrétariat  
Date : 2004.08.23 11:27:42  
+02'00'

ARRÊTÉ

Le Maire de COUBERT,

- Vu l'article 131.2 du code des communes,
- Vu les articles 365 et 375 du code rural,

Considérant que la chasse sur l'Allée des Tilleuls peut porter atteinte à la sécurité des promeneurs et des usagers des installations sportives,

ARRÊTE

- 1er. - La chasse est interdite sur l'allée des tilleuls depuis la R.N. 19 jusqu'à la R.N. 371.
- 2 - Les gardes chasse et le garde champêtre de la Commune sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Ainsi que la gendarmerie de BRIE COMTE ROBERT.

Fait à COUBERT, le 21 FEVRIER  
1984